

Prévisions budgétaires 2021

Salaberry-de-Valleyfield, le 15 décembre 2020

Chères citoyennes

Chers citoyens,

Nous procédons, ce soir, à l'adoption du budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et de son programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023.

Avec ce nouveau budget, la Ville poursuit sa stratégie de choix responsables avec l'objectif de maintenir l'offre de services de qualité à sa population tout en assurant la continuité de son développement économique qui, faut-il le mentionner, est présentement en effervescence.

Compte tenu de la rigueur avec laquelle la planification de ce budget a été réalisée, le conseil municipal est fier de déposer un budget équilibré, responsable et qui respecte la capacité de payer des contribuables.

Retour sur l'année 2020

L'année 2020 aura bien évidemment été marquée par cette pandémie inattendue qui perdure depuis déjà 9 mois. Comme beaucoup d'organisations aux prises avec cette réalité, la Ville a dû réviser la planification de ses projets, de ses échéanciers, revoir ses méthodes de travail et ajuster ses budgets en fonction des impératifs de santé publique.

Certains secteurs ont été passablement affectés et continueront malheureusement de l'être pendant un bon moment encore. En ce qui nous concerne, les secteurs liés aux loisirs, aux sports et à la culture sont les plus durement touchés par les restrictions liées à la pandémie. Cela a eu et aura dans l'année à venir des conséquences notables sur nos capacités budgétaires.

En revanche, deux éléments nous ont permis d'éviter la catastrophe : la subvention spéciale liée à la pandémie versée par le gouvernement du Québec et la vigueur soutenue de notre développement économique. En effet, en dépit des circonstances particulières, l'année 2020 aura encore une fois été marquée par des investissements de grande envergure de la part de différents promoteurs, et ce, tant dans les secteurs résidentiel, commercial, qu'industriel.

Pour plus de détails, j'invite les citoyens à consulter le « Bilan annuel des réalisations » qui a été distribué tout récemment. C'est un document qui passe en revue un nombre important de petits et grands projets réalisés au cours de la dernière année.

BUDGET 2021

Le budget 2021 que nous adoptons aujourd'hui s'élève à 88 653 702 \$, soit une hausse de 4,87%.

Une très grande partie de cette hausse est en lien direct avec des dépenses dites « incompressibles ». Ainsi, outre les salaires et les charges sociales qui sont régis par des conventions et des protocoles, le renouvellement de plusieurs contrats et ententes de services arrivés à échéance s'est avéré beaucoup plus coûteux qu'au cours des dernières années.

Nous avons dû, par exemple, composer avec une hausse de :

- 1 146 000 \$ des coûts des différentes collectes des matières résiduelles (+20 %);
- 260 000 \$ du coût de nos assurances (+133 %);
- 257 000 \$ du coût des services pour la desserte policière de la Sûreté du Québec (+4,5 %);
- 254 000 \$ des coûts de déneigement (+7,1 %) et;
- 213 000 \$ du coût de la disposition des boues d'épuration (+47 %).

Il s'agit ici de hausses significatives sur lesquelles le conseil n'a que peu ou pas du tout de prise.

Le conseil doit également prévoir des sommes considérables pour éponger les pertes passées et celles à venir des infrastructures sportives campivallensiennes, qui sont privées de revenus en raison de la pandémie pour une période encore inconnue. Ces pertes seront considérables et la presque totalité de la subvention gouvernementale d'urgence versée pour l'année 2021 pourrait devoir y être consacrée.

Parmi les autres dépenses supplémentaires, notons l'affectation d'un montant de 377 000 \$ pour compléter le financement des élections municipales, qui auront lieu en novembre 2021. Le conseil a aussi choisi de continuer d'investir massivement dans le resurfacement de plusieurs de nos rues situées dans tous les secteurs de la Ville. Une somme de 1 600 000 \$ y sera donc consacrée au cours de la prochaine année.

Sur une note plus positive, le niveau peu élevé des taux d'intérêts sur le marché obligataire fait baisser nos frais de financement. Cela permettra d'atténuer légèrement l'impact des nombreuses hausses identifiées dans les autres secteurs.

Du côté des revenus

Différentes sources de revenus nous permettront de financer ces postes de dépenses, sans créer d'impact significatif sur le compte de taxes.

Mentionnons notamment :

- la vente déjà prévue de plusieurs terrains industriels;
- l'anticipation de la poursuite de nombreuses nouvelles constructions dans les secteurs résidentiel et commercial;
- l'affectation à l'équilibre budgétaire d'une somme de 800 000 \$, provenant de l'aide financière aux municipalités dans le contexte de la COVID-19 versée par le gouvernement du Québec;

- l'affectation d'une somme de 1 400 000 \$ provenant des excédents accumulés pour financer un ensemble de projets de différentes natures, qui permettront d'améliorer la qualité de vie des citoyens;
- et enfin, de légers ajustements au niveau de la taxe foncière et des tarifs.

Le compte de taxes

Les taux de taxation foncière seront majorés de 0,25 ¢ pour chaque tranche de 100 \$ d'évaluation, soit une hausse de 0,22 %. Les nouveaux taux sont les suivants :

- 82,78 ¢ pour la catégorie des **Immeubles résidentiels de six logements ou plus**;
- 1,8857 \$ pour la catégorie des **Immeubles non résidentiels**;
- 2,4597 \$ pour la catégorie des **Immeubles industriels**;
- 1,6458 \$ pour la catégorie des **Terrains vagues desservis**;
- 82,29 ¢ pour la catégorie des **Immeubles agricoles**;
- 82,29 ¢ pour la catégorie **résiduelle**.

De plus, un taux de taxe distinct est établi, afin de pourvoir au paiement des dettes assumées par le territoire de chacune des anciennes municipalités, soit :

- l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield;
- l'ancienne Ville de Saint-Timothée;
- l'ancienne Municipalité de Grande-Île.

Le taux de la taxation foncière pour chaque tranche de 100 \$ pour 2021, est fixé à :

- | | |
|--|---------|
| • Ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield : | 0,33 ¢; |
| • Ancienne Ville de Saint-Timothée : | 0,02 ¢; |
| • Ancienne Municipalité de Grande-Île : | 0,01 ¢. |

Au terme de la prochaine année, la dette de l'ancienne Ville de Salaberry-de-Valleyfield sera entièrement payée. Cette colonne apparaîtra donc sur le compte de taxes des

résidents de ce secteur pour la dernière fois. La dette de l'ancienne Ville de Saint-Timothée sera quant à elle effacée en 2023 et celle de Grande-Île en 2025.

En résumé, pour la résidence unifamiliale moyenne, l'ajustement de la taxation foncière signifiera une hausse infime de 6 \$ par année ou 50 ¢ par mois.

Nos revenus provenant de la taxation foncière s'élèveront à 47 476 005 \$, ce qui représente 53,55 % de l'ensemble des revenus budgétés.

Tarification des services municipaux

La deuxième plus importante source de revenus de la Ville provient de la tarification de différents services. Celle-ci totalise 22 299 534 \$ soit 25,15 % des revenus budgétés.

Cette tarification, rappelons-le, est établie en fonction des coûts réels des services rendus. Une grande proportion de ces coûts s'explique par un principe s'apparentant à celui de l'utilisateur-payeur. Nous disposons donc de la possibilité d'influencer directement les sommes qui nous sont exigées en modifiant certains de nos comportements.

Par exemple, une consommation plus modérée de l'eau potable aura un impact sur les tarifs de traitement et d'épuration des eaux; la bonne utilisation des trois différents bacs à notre disposition pourrait ralentir la hausse des coûts de collecte des matières résiduelles ou encore, la stérilisation plus répandue des animaux de compagnie contribuerait à diminuer la facture liée à la gestion animalière.

Pour 2021, les tarifs pour les services municipaux sont fixés de la façon suivante :

Fourniture de l'eau potable

- 182 \$ par unité d'habitation;
- 46 \$ par unité de chambre;
- 182 \$ par unité commerciale;

- 34 \$ pour une piscine hors terre et semi-creusée;
- 48 \$ pour une piscine creusée.

Il s'agit d'une baisse de 3 \$.

Pour toutes les unités dont la consommation d'eau est mesurée, on ajoute à ce tarif une charge supplémentaire progressive en fonction de la consommation.

Épuration des eaux usées

- 202 \$ par unité d'habitation;
- 51 \$ par unité de chambre;
- 202 \$ par unité commerciale.

Il s'agit d'une hausse de 8 \$.

Pour toutes les unités industrielles dont les rejets d'eaux usées sont caractérisés et mesurés, le tarif est calculé en fonction des différents types de rejets et de leur quantité.

Collecte des déchets domestiques

- 171 \$ par unité d'habitation;
- 43 \$ par unité de chambre;
- 342 \$ par unité commerciale.

Il s'agit d'une hausse de 17 \$.

Collecte sélective

- 55 \$ par unité d'habitation;
- 14 \$ par unité de chambre;
- 110 \$ par unité commerciale.

Il s'agit d'une hausse de 6 \$.

Collecte des matières organiques

- 70 \$ par unité d'habitation;
- 18 \$ par unité de chambre;
- 140 \$ par unité commerciale.

Il s'agit d'une hausse de 2 \$.

Gestion animale

- 23 \$ par unité d'habitation;
- 6 \$ par unité de chambre;
- 23 \$ par unité commerciale.

Il s'agit d'une baisse de 1\$.

L'ensemble des ajustements de tarifs liés aux services représente donc une somme totale de 29 \$ par année pour une unité familiale et de 54 \$ pour les unités commerciales et industrielles.

Le tarif relatif à la collecte des déchets (le bac noir) est clairement celui subissant la plus forte augmentation. Cela démontre qu'une amélioration de l'utilisation des trois différents bacs mis à notre disposition est la clé pour ralentir la hausse des coûts de collecte et de traitement des matières résiduelles.

En résumé, en tenant compte de l'ajustement du taux de la taxe foncière et des nouveaux tarifs en vigueur, le pourcentage d'augmentation du compte de taxes se situera à 1,43 % pour une résidence unifamiliale de valeur moyenne. Cela représente une somme de 35 \$ annuellement ou encore un peu moins de 3,00 \$ par mois.

L'objectif d'épargner les contribuables en dépit des circonstances défavorables aura donc été pleinement atteint.

Échéances de taxes

Les dates d'échéance des versements seront les mêmes que pour les années précédentes :

- 1^{er} mars pour le premier versement;
- 1^{er} juin pour le deuxième versement;
- 1^{er} septembre pour le troisième et dernier versement.

Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) constitue un outil de planification des principaux investissements devant être amorcés au cours des 3 prochaines années. Ces projets sont déterminés en tenant compte des priorités de développement et des ressources financières disponibles. Son adoption confirme l'intention par le conseil de la réalisation des projets souhaités.

Certains projets figurent au PTI sous réserve de l'approbation gouvernementale, des procédures légales liées à la consultation et l'approbation des citoyens et de la confirmation des subventions visant une partie de leur financement.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023 totalise 96 880 000 \$ et intègre 37 projets dont 34 280 000 \$ sont prévus spécifiquement pour l'année 2021.

Principaux projets prévus pour 2021 :

- | | |
|---|--------------|
| • Rénovation des infrastructures – rue Jacques-Cartier
et boulevard Sainte-Marie | 1 000 000 \$ |
| • Remplacement ozoneurs – usine de filtration | 2 500 000 \$ |
| • Rénovation des infrastructures – secteur
Élisabeth-Monette phase II | 6 900 000 \$ |

• Rénovation des infrastructures – rue Marleau	1 700 000 \$
• Conversion de l'éclairage au LED	1 800 000 \$
• Infrastructures municipales – rue Marie-Curie	1 900 000 \$
• Prolongement des infrastructures – rue de la Barrière	2 300 000 \$
• Prolongement des rues Lecompte et de la Traversée	800 000 \$
• Réaménagement routier – boul. Sainte-Marie de Jacques-Cartier à des Érables	2 000 000 \$
• Pavage de nouvelles rues	800 000 \$
• Développement du réseau cyclable – phase III	1 000 000 \$
• Canal d'énergie – secteur La Baie	1 700 000 \$
• Agrandissement du garage municipal	3 500 000 \$
• Réfection des berges – baie Saint-François	1 000 000 \$
• Remplacement des appareils respiratoires des pompiers	700 000 \$
• Resurfaçage	1 050 000 \$

Le financement des investissements pour 2021 est réparti de la façon suivante :

• Emprunts à long terme	17 680 000 \$
• Répartitions aux riverains bénéficiaires	8 150 000 \$
• Subventions	6 930 000 \$
• Excédent affecté	1 000 000 \$
• Budget de fonctionnement	380 000 \$
• Autres sources	140 000 \$

Conclusion

Voilà donc ce qui conclut la présentation du budget de l'année 2021.

J'aimerais remercier celles et ceux qui ont contribué à la mise au point de ce budget.

Je profite également de l'occasion pour remercier l'ensemble des membres du personnel de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield qui ont vu leurs habitudes de travail passablement modifiées dans ce contexte de pandémie et qui ont su s'adapter pour le bien-être de tous et chacun. Votre résilience, votre débrouillardise et votre sens de l'innovation auront permis à nos citoyens de traverser cette tempête avec le minimum d'impact au niveau des services municipaux.

En dernier lieu, je remercie les membres du conseil pour la rigueur et le professionnalisme démontrés dans l'élaboration de ce budget, qui constitue le dernier du présent conseil, en attendant le rendez-vous électoral de novembre 2021.

Nous aurons, au cours de ces quatre années de mandat, tenté d'être constants dans notre démarche financière, mais aussi novateurs dans l'identification et la réalisation des projets jugés valables pour la qualité de vie des citoyennes et des citoyens.

Toutes les données contenues dans ce discours et ses annexes sont disponibles sur le site Web au www.ville.valleyfield.qc.ca/rapport-financier.

Permettez-moi, en terminant, de vous souhaiter, au nom des membres du conseil municipal et en mon nom personnel, une année 2021 remplie de santé, de bonheur et de succès dans tout ce que vous entreprendrez. Rappelez-vous que pour notre Ville, le meilleur est encore à venir.

Miguel Lemieux
Maire